



Interdiction du téléphone portable au lycée

Réuni en séance extraordinaire le 7 janvier 2026, le Conseil supérieur de l'éducation a massivement rejeté l'extension au lycée de l'interdiction du téléphone portable.

Parmi les syndicats représentants les personnels, seul Action & Démocratie / CFE-CGC a voté en faveur de cette mesure de bon sens, tout en déplorant un débat largement biaisé et idéologisé, mené dans des conditions contestables, et surtout en profond décalage avec la réalité vécue par les personnels sur le terrain et leurs attentes.

Convoqué le 7 janvier 2026 en séance extraordinaire, le Conseil supérieur de l'éducation était appelé à se prononcer sur l'article 2 du projet de loi relatif à la protection des jeunes face aux écrans, visant à étendre au lycée l'interdiction de l'usage du téléphone portable et des objets connectés dans l'enceinte des établissements scolaires.

Le résultat du vote est édifiant : seuls quatre membres du CSE ont voté en faveur d'un texte pourtant attendu par les personnels dans les lycées, dont Action & Démocratie / CFE-CGC, tandis que soixante se sont prononcés contre et que sept se sont abstenus. Le projet de loi a donc reçu un avis défavorable à une quasi-unanimité avant sa présentation au Conseil d'État. Le tout est de savoir si c'est pour de bonnes raisons...

Des conditions de débat contestables

Action & Démocratie / CFE-CGC a d'emblée tenu à souligner le caractère profondément insatisfaisant des conditions dans lesquelles s'est tenue cette séance. Convoquée in extremis et en visioconférence, elle portait pourtant sur l'examen d'un projet de loi relatif à un sujet majeur de santé publique et d'éducation. L'absence de toute consultation préalable au travail législatif, comme celle d'un membre du gouvernement lors de cette séance alors que c'est l'usage quand le CSE examine un texte de cette nature, a largement contribué à nourrir crispations, malentendus et prises de position idéologiques.

Si le rejet du texte a été massif, les arguments avancés pour le justifier appellent de sérieuses réserves. Certaines organisations ont ainsi prétendu que l'interdiction du téléphone portable au lycée relèverait d'une logique d'infantilisation des élèves, quand d'autres ont tourné en dérision une disposition qualifiée de simple bon sens avec dédain, au motif qu'elle serait inapplicable ou nécessairement contournée. D'aucuns et souvent les mêmes ont enfin plaidé pour une énième « éducation à » – en l'occurrence à la vie numérique – comme si l'accumulation de dispositifs périphériques et d'heures de rien pouvait se substituer à des règles claires et produire les mêmes résultats que les horaires des enseignements structurants qui ne cessent d'être réduits.

Avec une évidente mauvaise foi, les opposants au texte ont longuement énuméré l'ensemble des exceptions prévues par la loi, alors que celle-ci se borne précisément à poser un principe général, celui de l'interdiction non de l'objet mais de son utilisation, laissant aux règlements intérieurs le soin d'en préciser les modalités d'application, y compris les autorisations pour les usages pédagogiques. Action & Démocratie / CFE-CGC assume pleinement le caractère symbolique et indispensable de cette interdiction : c'est précisément en inscrivant ce principe dans la loi que

Il faut donner aux équipes éducatives l'autorité et la légitimité nécessaires pour faire respecter une règle qui n'est pas une brimade mais une nécessité pour protéger les jeunes et leur santé.

Une interdiction nécessaire face aux réalités du terrain

Car il faut le rappeler avec force : l'usage massif du téléphone portable au lycée constitue désormais une source majeure de dysfonctionnements, dans la classe comme dans les espaces collectifs. Ses effets délétères sur l'attention, la concentration, la sociabilité et le climat scolaire sont largement constatés par les personnels. Réduire cette problématique aux seules questions de harcèlement ou d'exposition à des contenus inappropriés relève d'une vision partielle et insuffisante d'un phénomène autrement plus profond.

Action & Démocratie / CFE-CGC partage en revanche avec les autres membres du CSE le constat selon lequel ce sujet a été largement instrumentalisé politiquement. C'est précisément ce que nous avons dénoncé en séance en regrettant que le CSE et ses membres n'aient pas été associés et consultés en amont, ce qui aurait permis de dissiper nombre de malentendus et d'objections artificielles.

Dans ce contexte, et afin de permettre l'élaboration d'une position commune et censée car, malgré des votes divergents, les points d'accord sont nombreux et réels, notre organisation a accepté de retirer le vœu qu'elle avait initialement déposé pour demander la création d'une commission spécialisée consacrée à la protection des jeunes face aux écrans et, de façon plus générale, aux problématiques engendrées par le développement et l'usage des technologies numériques et leurs conséquences en matière d'éducation et d'enseignement. Plusieurs organisations ayant en effet annoncé refuser de voter, non par désaccord avec le vœu mais pour protester contre les conditions dans lesquelles le CSE avait été réuni in extremis pour servir un agenda politique, et ces mêmes organisations ayant proposé que ce vœu soit redéposé cette fois collectivement lors de la prochaine séance ordinaire du CSE, prévue le 15 janvier prochain, nous avons accepté de le retirer.

Déclaration d'Action & Démocratie/CFE-CGC au CSE le 7 janvier 2026 :

https://actionetdemocratie.com/wp-content/uploads/2026/01/CSE-7-janvier-2026_Declaration-CFE-CGC.pdf

